

# FACTURE d'électricité

tarif bleu

Dépannage : 09 72 67 50 20

**Vos contacts**

Site Internet : corse.edf.fr  
 Payer votre facture par CB : 0 800 230 230 (n° vert)  
 Agence Clientèle  
 2 av. Impératrice Eugénie BP 406 20174 Ajaccio Cedex  
 tél. : 0 988 922 620 (coût d'un appel local)  
 Du lundi au vendredi de 9h00 à 18h00  
 sei-corse-clientele@edf.fr

SARL BOULANGERIE  
 Lieu dit AJERCAJA  
 20290 BORG0

**Vos références :**

- pour tout contact : 25700000111111
- pour tout paiement : 257 0 0000111111 0001111111

**vosre contrat**

client titulaire SARL BOULANGERIE  
 espace de livraison Lieu dit AJERCAJA  
 Etage 1  
 BORG0

**caractéristiques du contrat n° 000001**

offre tarif bleu  
 service heures pleines/heures creuses  
 puissance souscrite 36 KVA  
 réglage de la protection 60 A  
 type de compteur électronique

**vosre facture** (détails au verso)

facture n° 0000000A du 07/03/2018  
 électricité du 08/01/2018 au 07/03/2018 : 0 kWh  
 calculés sur la base d'index estimés

total HT	47,07 €
TVA	1,25 €
autres taxes	12,52 €

total TTC 60,84 €

**historique de consommation**

Les valeurs estimées sont présentées en italique.

kWh	mai 17	juli 17	sept 17	nov 17	janv 18	mars 18
hp	0	0	0	0	0	0
hc	0	0	0	0	0	0
total	0	0	0	0	0	0

Ce montant sera prélevé à partir du 22/03/2018

Date approximative du prochain relevé ..... 09/05/2018  
 Date approximative de la prochaine facture ... 09/05/2018

**rappel de vos coordonnées bancaires**

Conformément à votre demande, l'opération sera réalisée sur le compte dont vous nous avez communiqué les coordonnées.

Nom du titulaire : BOULANGERIE

IBAN (RIB International) : FR00 0000 0000 0000 0000 A11

BIC : XXXXXXPPXXX



## 1 Contact EDF Particulier

Coordonnées postales et téléphoniques du service Client EDF Particulier, à contacter pour toutes questions relatives à votre contrat, vos factures et les tarifs et services d'électricité. Numéro vert à composer pour payer vos factures par Carte Bancaire. Le numéro Dépannage est à composer pour contacter le service dépannage en cas de problème technique (ex : coupure d'alimentation).

## 2 Références

Le numéro « pour tout contact » est à rappeler pour toute correspondance avec EDF. Le numéro « pour tout paiement » vous est utile pour vos paiements (notamment les 14 premiers chiffres pour les paiements par téléphone).

## 3 Essentiel de votre contrat

Cette rubrique regroupe vos principales informations contractuelles : la référence, le type de contrat, la puissance souscrite, les services souscrits... Vous retrouvez également le nom et l'adresse du lieu de consommation.

## 4 Evolution de votre consommation facturée

Cette rubrique présente votre consommation facturée (en kWh). Il peut s'agir d'une consommation réelle ou calculée sur la base d'une estimation (les chiffres sont alors en italique). Pour être systématiquement facturé d'après votre consommation réelle, souscrivez au service gratuit de « relevé confiance ».

## 5 Adresse de facturation

Adresse utilisée pour l'envoi de vos factures. Elle peut être différente de l'adresse de consommation.

## 6 Identification de la facture

Nature du document (facture, avoir, souscription, cessation, régularisation...), numéro et date d'émission.

## 7 Synthèse

Vous retrouvez dans cette synthèse votre consommation (en kWh et en €), le récapitulatif des taxes, la somme à payer en TTC ainsi que la date limite de règlement de votre facture ou de remboursement s'il s'agit d'un avoir. Vous trouvez également la date de la prochaine relève de votre compteur par un technicien EDF et celle de la prochaine facture.

## 8 Moyen de paiement

Si vous avez choisi de régler vos factures par un autre moyen de paiement que le prélèvement automatique, le talon de paiement par TIP figure en bas de votre facture. Celui-ci est à poster à l'adresse indiquée : EDF – CENTRE TIP 87077 LIMOGES CEDEX 9

Si vous avez opté pour le prélèvement automatique, les coordonnées bancaires du compte sur lequel le montant de la facture sera prélevé sont indiquées.

## 9 Code barre de paiement

Ce code barre permet de vous identifier lors d'un paiement à une borne de paiement.

part fixe		€ / an	montant en €				
prime fixe du 4 mars 2018 au 3 mai 2018 (puissance souscrite de 36 kVA - 2 mois)		278,04	46,34				
rappel de prime fixe			0,73				
part variable							
règlement							
postes tarifaires		ancien index en indice et estimé	nouveau index en indice et estimé	coefficient de lecture	consommations (kWh)	rè / kWh	montant en €
du 08/01/2018 au 07/03/2018			0	1	compteur n° 000001000000		
HP - barème du 08/01/2018 au 31/01/2018						9,74	0,00
HP - barème du 01/02/2018 au 07/03/2018						9,83	0,00
HC							
HC - barème du 08/01/2018 au 31/01/2018						7,08	0,00
HC - barème du 01/02/2018 au 07/03/2018						7,10	0,00
<b>total HT</b>							<b>47,07</b>
taxes							
TCCFE (taxe communale)		0	0,00638 € / kWh				0,00
TDCFE (taxe départementale)		0	0,003 € / kWh				0,00
cta		46,32	27,04 %				12,52
tva réduite		59,59	2,10 %				1,25
<b>total TTC</b>							<b>60,84</b>

2

### communication

- part acheminement HT: 48,32 €

- taxes locales (départementale, communale) : Pour en savoir plus, rendez-vous sur [corse.edf.com](http://corse.edf.com)

- cta (contribution tarifaire d'acheminement) : 27,04 % de la part acheminement de l'abonnement

- tva : payée sur les débits, s'applique sur l'ensemble du total HT, sur les taxes locales, la tcf, la cspe et la cta.

Tout sur vos démarches, vos droits et les économies d'énergie sur [www.energie-info.fr](http://www.energie-info.fr), le site d'information des pouvoirs publics ou par téléphone au 0 800 112 212 (appel gratuit depuis un poste fixe).

Tarifs et prix en vigueur disponibles sur [corse.edf.fr](http://corse.edf.fr). Votre facture fait l'objet d'un tarif réglementé (document à conserver 5 ans). Une facture estimative est établie à partir des historiques de consommation selon 2 types de situation: prise en compte de l'historique réel si 2 relevés de compteur sur une période d'une année ont été enregistrés ou historique moyen de l'offre-service en cas d'absence de relevé.

En cas de litige lié à l'exécution de votre contrat, vous pouvez contacter le Service Consommateurs d'EDF Corse par courriel à [edf-serviceconsommateurs@edf.fr](mailto:edf-serviceconsommateurs@edf.fr), ou par courrier à EDF Corse Service Consommateurs rue Marcel Paul 20407 Bastia CEDEX. Si votre réclamation auprès du Service Consommateurs n'a pas permis de régler le différend dans un délai de 2 mois, vous avez la possibilité de saisir le Médiateur EDF, par courrier à Médiateur EDF - TSA 50026 - 75804 Paris CEDEX 08 ou en ligne sur [mediateur.edf.fr](http://mediateur.edf.fr). Vous pouvez également saisir le Médiateur National de l'Énergie sur [www.energie-mediateur.fr](http://www.energie-mediateur.fr) ou par courrier à Médiateur National de l'Énergie - Libre réponse n°59252 - 75443 Paris CEDEX 09.

Sur décisions des pouvoirs publics, les Tarifs Réglementés de Vente évoluent au 01/02/2018. Pour en savoir plus, rendez-vous sur le site Internet : [corse.edf.fr](http://corse.edf.fr)

3

### 1 Détail abonnement et consommations

Cette rubrique vous indique le montant de votre abonnement, de vos consommations et des services et prestations souscrits le cas échéant pour l'ensemble de la période facturée.

Le numéro de votre compteur est également indiqué dans cette partie.

Dans la partie « consommations », vous trouverez le nouvel index de votre compteur : pour vous assurer de l'exactitude de votre facture, il vous est conseillé de vérifier ce chiffre avec celui indiqué sur votre compteur au moment où vous réceptionnez votre facture. Si le chiffre indiqué par votre compteur est supérieur ou égal au nouvel index de votre facture cela démontre que la facture reflète la réalité de votre consommation. Dans le cas contraire et si l'écart est important, vous devez noter le chiffre de votre compteur et vous rapprocher du service Client EDF.

### 2 Taxes et contributions

Les taxes et contributions sont collectées pour le compte de l'État et/ou des collectivités.

- **TCCFE** (Taxe Communale sur la Conso Finale d'Électricité) et **TDCFE** (Taxe Départementale sur la Conso Finale d'Électricité) sont proportionnelles à la consommation et sont reversées aux collectivités.
- **CSPE** (Contribution au Service Public de l'Électricité) est une taxe, proportionnelle à la consommation d'électricité. Son niveau est fixé en loi de finances. Elle est versée au budget général de l'État.
- **CTA** (Contribution Tarifaire d'Acheminement) s'applique à la part fixe de l'acheminement de l'électricité. Elle est destinée à la Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières.
- La **TVA** (Taxe sur la Valeur Ajoutée) est un impôt collecté par EDF pour le compte de l'Etat.

### 3 Communication

Cette rubrique reprend les mentions légales relatives à la facture et à la gestion de votre contrat. Est également indiquée la période pendant laquelle vous pouvez communiquer à EDF vos index auto-relevés pour que votre prochaine facture soit basée sur votre consommation réelle.

Vous y retrouverez éventuellement des informations utiles pour payer votre facture.